



GUIDE PAS-À-PAS :
*demander un délai
de paiement*

COMPRENDRE LES RELANCES

En France, nous cotisons pour financer le modèle social. Cette solidarité nationale est notre garantie d'être tous protégés.

Verser ces cotisations et ces contributions sociales, c'est contribuer à la protection sociale de tous et garantir le modèle social français : accès aux soins , indemnités journalières, retraite...



Votre collectivité rencontre des difficultés liées aux déclarations ou paiements de vos cotisations ?

Certains évènements peuvent intervenir dans la vie de votre collectivité et vous empêcher de respecter ponctuellement l'obligation de déclaration et de règlement de vos cotisations à la date d'exigibilité.

Des solutions peuvent vous être proposées par la Cavimac, comme l'échelonnement des paiements sous certaines conditions.

Pour soutenir les collectivités en difficulté, la Cavimac propose un accompagnement pas-à-pas, pour les aider à faire face aux aléas de la vie culturelle.



Si vous rencontrez des difficultés ou oubliez de faire vos déclarations, la Cavimac vous permet :

- de contacter, à tout moment, vos gestionnaires pour régulariser votre situation
- d'accéder à un accompagnement afin de prévenir les difficultés de paiement des cotisations.

Vous avez reçu une relance ou une mise en demeure : comment régulariser la situation

Pourquoi avez-vous reçu une relance ?

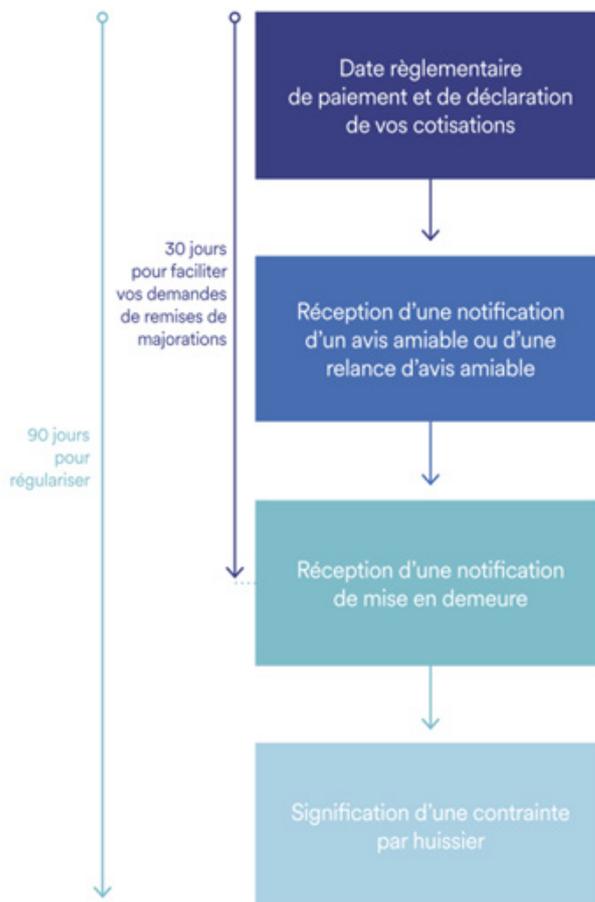
- vous n'avez pas effectué votre déclaration
- vous avez transmis votre déclaration après la date d'exigibilité mais payé vos cotisations
- vous avez un retard de paiement de vos cotisations

Si vous oubliez de transmettre vos déclarations, vous recevez une notification taxation d'office vous informant de la mise en place de pénalités de retard.

Vous pouvez faire la demande de remise de ces pénalités directement depuis votre espace en ligne après avoir transmis votre déclaration accompagnée du paiement.

En cas de non-paiement de cotisations à la date d'exigibilité, des majorations de retard seront appliquées.

Vous pouvez faire une demande de remise de ces majorations. Cette demande sera étudiée dès que le montant des cotisations (hors majorations) sera réglé.



Avis amiable

PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE
12/2023	01/2024	02/2024	03/2024	04/2024	05/2024
120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00

Relance avis amiable

PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE
12/2023	01/2024	02/2024	03/2024	04/2024	05/2024
120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00

Mise en demeure

PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE	PERIODE
12/2023	01/2024	02/2024	03/2024	04/2024	05/2024
120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00

La Cavimac vous accompagne en cas de difficultés

VOUS RENCONTREZ UN RETARD DE PAIEMENT DE VOS COTISATIONS

Un retard de paiement peut être dû à un problème de trésorerie ou à un simple oubli de votre part.

Si vous n'avez pas la trésorerie nécessaire pour payer vos cotisations vous pouvez, à tout moment, demander à la Cavimac un échéancier pour étaler le paiement de vos cotisations.

Une démarche simple à effectuer directement depuis votre espace en ligne, ou en contactant vos gestionnaires.



Votre collectivité rencontre des difficultés liées aux déclarations ou paiements de vos cotisations ?

Pour que votre demande de délai soit étudiée, elle doit respecter certaines conditions :

- Vous avez effectué et transmis votre déclaration à la Cavimac, même si vous n'êtes pas en mesure de régler le montant dû,
- Pour un membre, futur retraité, la dernière échéance du délai doit être antérieure à la date de départ en retraite.

Dans la majorité des cas, les délais demandés ne peuvent pas dépasser 12 mois.



Pour mémoire, les dates de télédéclaration et validation du paiement des cotisations sont fixes :

Chaque mois du 1er au 10, pour le mois échu.

Exemple :

Entre le 1er et le 10 février, je valide la déclaration du mois de janvier.

ACCÉDER À SON ESPACE EN LIGNE

Connectez-vous sur votre espace en ligne www.cavimac.fr en renseignant les champs « Identifiant » (N°de collectivité) et « Mot de passe »

Se connecter à son espace personnel

Identifiant* 

Mot de passe*  

[Connexion](#)

[Mot de passe oublié](#)

Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur Mot de passe oublié pour générer un nouveau mot de passe, conforme à notre nouvelle politique de sécurité.

Les instructions de réinitialisation du mot de passe seront envoyées à votre adresse de courriel enregistrée.



Si vous n'avez pas encore créé votre espace en ligne, rendez-vous sur la page d'accueil de la Cavimac, puis en haut à droite sur :

[Espace personnel](#)

Suivre le lien de création de l'espace et renseignez les champs du formulaire « Créer son espace personnel collectivité ».

Pour des raisons de sécurité, un mot de passe vous sera envoyé par voie postale à l'adresse de correspondance.

Créer son espace personnel collectivité

Numéro d'adhérent*

Dénomination de la collectivité*

Nom*

Prénom*

E-mail*

J'atteste avoir lu et accepté les [conditions générales d'utilisation](#) ainsi que la [politique de confidentialité](#)

[Créer l'espace personnel](#)

Vous avez déjà un compte ? [Connectez-vous !](#)

LA CAVIMAC VOUS ACCOMPAGNE EN CAS DE DIFFICULTÉS

FORMULEZ VOTRE DEMANDE EN PRÉCISANT :

- le montant faisant l'objet de la demande de délai de paiement ;
- le nombre d'échéances sur lesquelles vous souhaitez étaler votre paiement ;
- les motifs qui vous conduisent à faire cette demande.

Afin de procéder à une analyse complète de votre dossier, il est important d'apporter toutes les précisions nécessaires.

Par exemple, l'origine de vos difficultés et les actions prises pour rétablir votre situation.

Votre demande de délai de paiement est reçue directement par votre service recouvrement.

Une fois la demande traitée et validée par l'un de vos gestionnaires, vous recevrez votre notification d'accord de délai.

Votre demande de délai de paiement est reçue directement par votre service recouvrement.

Une fois la demande traitée et validée par l'un de vos gestionnaires, vous recevrez votre notification d'accord de délai.

NOTIFICATION SUITE A DEMANDE DE DELAIS

EMPLOYEUR DU REGIME GENERAL

31316 417 A METE le 17/06/2021

OBJET : Accord suite à votre demande du 17/02/2021

Date d'échéance	Montant	Modes de paiement
20/02/2021	1142,00	Au chèque
20/03/2021	1142,00	Au chèque
20/04/2021	1142,00	Au chèque
20/05/2021	1142,00	Au chèque
Total	4568,00	

Notes de régularité à chaque versement les numéros de compte et de dossier indiqués en

1 Début

N° de collectivité*

Adresse*

Demande un délai de paiement au titre de :

Préciser la (les) période(s) concernée(s) : *

Préciser le montant des sommes dues *

Pour le(s) motif(s) suivant(s) : Joindre les éventuelles pièces justificatives.*

- difficultés de trésorerie
- situation personnelle difficile (maladie, accident, situation familiale...)
- autres

Je souhaite que les prélèvements soient effectués chaque mois, le *

10

20

Sous réserve du strict respect de l'échéancier mis en place, je sollicite la r

Je soussigné(e) Mr/Mme*

XXX

responsable de la collectivité n°*

XXXXXXXXXX

Autorise la Cavimac à prélever mes cotisations et contributions sociales dans le

Récapitulatif

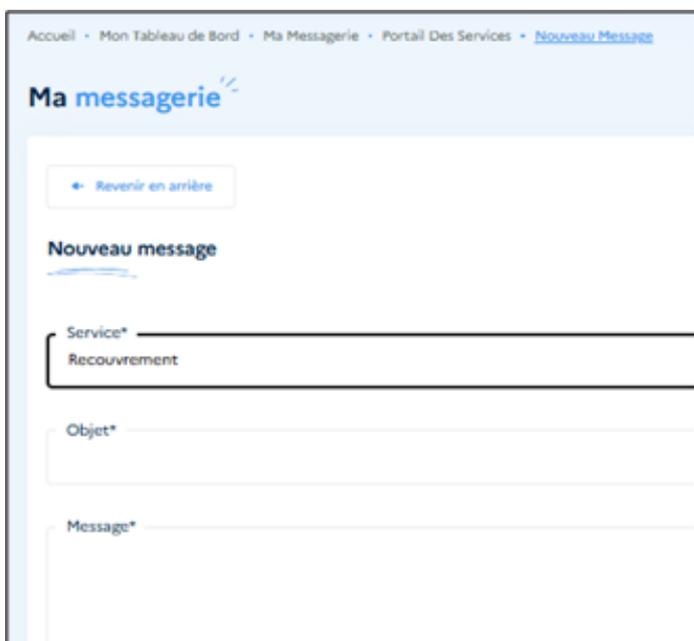
Vos contacts cotisations à la Cavimac

Vos gestionnaires sont à votre disposition pour vous accompagner, répondre à vos questions et trouver avec vous des solutions adaptées à vos besoins.

Contactez vos gestionnaires :

Par mail

- Depuis votre Messagerie sur votre espace personnel : Service « Recouvrement »



Accueil • Mon Tableau de Bord • Ma Messagerie • Portail Des Services • [Nouveau Message](#)

Ma messagerie

[← Revenir en arrière](#)

Nouveau message

Service*
Recouvrement

Objet*

Message*

- Si vous ne disposez pas d'un compte en ligne à recouvrement@cavimac.fr

Par téléphone

- Depuis votre Messagerie sur votre espace personnel : Service « Recouvrement »

Restons connectés !    

TOUTES LES ACTUALITÉS SUR NOTRE SITE INTERNET : www.cavimac.fr

Cavimac – Le Tryalis – 9, rue de Rosny – 93100 Montreuil – Tél. 01 41 58 45 45